

Commission : Conseil de l'UE sur l'Environnement

Question : "Blue New Deal 2024" : comment assurer la protection des cours d'eau et aquifères et couvrir les besoins en eau de l'UE et du continent européen ?

Auteur : République Tchèque

L'eau est aujourd'hui une ressource rare et mal répartie dans le monde. Les crises liées à l'eau risquent dans les prochaines années de s'aggraver et de converger. Le continent européen subit déjà des sécheresses de plus en plus fortes comme celles de l'année 2022 par exemple. Par ailleurs, l'épisode de sécheresse que connaît notre pays depuis 2015 est la pire situation hydrologique de ces 500 dernières années. En 2019, la très faible humidité du sol a provoqué sur 99.5% du territoire tchèque un arrêt de la croissance végétale, réduit les rendements agricoles et mis en danger le bétail. La protection de l'eau est donc devenue un enjeu crucial en raison de son importance vitale pour la santé humaine, les écosystèmes, l'agriculture et l'industrie.

Notre parti reconnaît l'importance d'une gestion durable des ressources halieutiques et d'un développement de l'aquaculture durable. Il faut dès à présent protéger les ressources halieutiques. Nous soulignons l'importance cette sauvegarde puisque les poissons ont disparu dans un tiers de nos rivières. La République Tchèque estime qu'il faut s'attaquer aux défis environnementaux et économiques liés à la protection des ressources aquifères afin de couvrir les besoins en eau de l'Union Européenne et du continent. Nous jugeons donc urgent d'installer une économie bleue et durable sur le continent et de ce fait concilier les objectifs de conservation environnementale et le développement d'une économie durable.

Notre pays déjà dispose de lois et réglementations concernant la gestion et la réglementation de l'eau. Ces lois sont conçues pour garantir la protection et la gestion durables des ressources en eau, la prévention de la pollution de l'eau, ainsi que la promotion de l'utilisation rationnelle de l'eau dans divers secteurs tels que l'agriculture, l'industrie et l'approvisionnement en eau potable. Nous disposons de la loi n°254/2001 sur les cours et les lacs qui vise à les et à les gérer en prévenant leur pollution, protégeant les zones de captage d'eau souterraine et en conservant les écosystèmes aquatiques grâce à la préservation des zones humides, la restauration des cours d'eau dégradés et la protection des habitats naturels pour les espèces aquatiques.

Nous souhaitons donc contribuer à assurer la protection des cours d'eau et aquifères et couvrir les besoins en eau du pays, de l'Union Européenne et du continent européen. Ainsi, la République Tchèque a conscience que le Blue New Deal est indispensable afin d'assurer sur le continent une disponibilité suffisante en eau, un accès à l'eau potable et une gestion efficace et équitable des ressources en eau partagées.